

**NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF****BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2021****CONSEIL MUNICIPAL DU 05/04/2022**

Le Compte Administratif (CA) 2021 rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) de la Ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021. Il est en concordance avec le Compte de gestion établi par le Trésorier Municipal. Le compte administratif rend compte de la gestion de l'ordonnateur (Monsieur le Maire) et constate les résultats comptables.

Pour mémoire

Nombre d'habitants en 2020 = 6 409 (résidences secondaires = 117)

Nombre d'habitants en 2021 = 6 520 (résidences secondaires = 71)

1) Les résultats du Compte Administratif 2021**En section de fonctionnement :**

	CA 2020	CA 2021
Dépenses	8 248 121,67 €	7 802 868,31 €
Recettes	9 249 582,48 €	9 249 165,28 €

En section d'investissement :

	CA 2020	CA 2021
Dépenses	2 391 513,09 €	2 428 703,70 €
RAR en dépense	1 127 003,35 €	868 568,26 €
Recettes	1 724 193,60 €	3 308 727,31 €
RAR en recette	576 154,58 €	145 923,94 €

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat de clôture de 3 770 410,50 € après reprise de l'excédent reporté (2 324 113,53 €).

La section d'investissement fait apparaître un résultat de clôture de – 165 272,92 € après reprise de l'excédent reporté (- 1 045 296,53 €).

Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement (887 917,24 €), l'excédent d'exploitation de 2 882 493,26 € fera l'objet d'une affectation lors du vote du Budget Primitif 2022.

La balance générale de l'exercice 2021 peut se résumer comme suit :

2021	Crédits ouverts 2021	Réalisations 2021
Section de fonctionnement		
Recettes	11 073 577,14 €	9 249 165,28 €
Dépenses	11 073 577,14 €	7 802 868,31 €
Résultat de l'exercice 2021		1 446 296,97 €
Excédent reporté de l'ex. 2020		2 324 113,53 €
Résultat de clôture 2021		3 770 410,50 €

Section d'investissement	Crédits ouverts 2021	Réalisations 2021	Restes à réaliser 2021
Recettes	4 544 553,80 €	3 308 727,31 €	145 923,94 €
Dépenses	4 544 553,80 €	2 428 703,70 €	868 568,26 €
Résultat de l'exercice 2021		880 023,61 €	Solde des RAR -722 644,32 €
Excédent reporté de l'ex. 2020		- 1 045 296,53 €	
Résultat de clôture 2021		- 165 272,92 €	

II) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

-- Les dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : Charges à caractère général

CA 2020	CA 2021
1 916 276,09 €	1 956 131,97 €

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses annuelles récurrentes et nécessaires au fonctionnement des services : fourniture des repas aux cantines scolaires (article 6042), sorties scolaires refacturées en partie aux familles (article 6042), eau (article 60611), électricité (article 60612), gaz (article 60621), carburants (article 60622), alimentation (article 60623), produits de traitement (article 60624), fournitures d'entretien (article 60631), petit équipement (article 60632), fournitures de voirie (article 60633), vêtements de travail (article 60636), fournitures administratives (article 6064), livres médiathèque (article 6065), fournitures scolaires (article 6067), fournitures pour les pharmacies des bâtiments publics + fournitures pour les temps d'activité périscolaires + fournitures de masques, gels hydroalcooliques, thermomètres et autres produits rendus obligatoires pour lutter contre la propagation du COVID-19 (article 6068), l'achat de marchandises autres (article 6078), les contrats de prestation de services (article 611), les crédits-bails (article 6125), les locations immobilières (article 6132), les locations mobilières (article 6135), l'entretien et les réparations sur les terrains (article 61521), les bâtiments publics (article 615221), les voies et réseaux (articles 615231 et 615232), l'entretien et les réparations sur le matériel roulant (article 61551) et les autres biens mobiliers (article 61558), la maintenance (article 6156), les assurances (articles 616...), les études et recherches (article 617), les documentations générales et techniques (article 6182), les frais de formation (article 6184), les autres frais divers (article 6188), les rémunérations d'intermédiaires et honoraires (articles 622...), les frais de publicité, publications et relations publiques (articles 623...), les frais de transports de biens et de transports collectifs (articles 6241 et 6247), les frais de missions (article 6251), les frais d'affranchissement (article 6261), les frais de télécommunications (article 6262), les frais de services bancaires (article 627), les cotisations diverses (article 6281), les frais de nettoyage des locaux (article 6283), les autres services extérieurs (article 6288), les impôts et taxes (article 63...).

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

CA 2020	CA 2021
4 231 779,25 €	4 225 886,62 €

Ce chapitre constitue l'ensemble des crédits dédiés à la masse salariale ainsi que les charges, cotisations, impôts et taxes qui s'y rapportent.

Chapitre 014 : Atténuations de produits

CA 2020	CA 2021
51 737,00 €	45 856,00 €

Sont comptabilisés à l'article 739115 le prélèvement au titre de l'art. 55 de la loi SRU (déficit de logements sociaux) et à l'article 7391171 le dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties. A noter qu'il n'y a pas eu de dépense ni en 2020 ni en 2021 à l'article 7391171.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

CA 2020	CA 2021
734 376,86 €	722 342,09 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées aux élus : indemnités (article 6531), frais de mission (article 6532), cotisations de retraite et de sécurité sociale – part patronale - (articles 6533 et 6534), frais de formation (article 6535), compensations pour perte de revenus (article 65372). Il regroupe également les redevances pour concessions, brevets, licences (article 651), les droits d'utilisation (article 6512), les redevances pour licences autres (article 6518), les créances irrécouvrables (article 6541), les créances éteintes (article 6542), la cotisation au service départemental incendie et secours (article 6553), la cotisation aux organismes auxquels adhère la commune (article 65548), la contribution obligatoire de la commune à l'ENT (article 6558), les subventions de fonctionnement aux organismes publics (article 657358) et au Centre Communal d'Action Sociale (article 657362), les subventions de fonctionnement versées aux associations et autres organismes (article 6574), les autres remboursements divers (article 65888).

Chapitre 66 : Charges financières

CA 2020	CA 2021
129 252,42 €	91 500,18 €

Ce chapitre se ventile entre les intérêts des prêts réglés à échéance (article 66111) et les Intérêts Courus Non Échus (ICNE article 66112).

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

CA 2020	CA 2021
407 498,76 €	6 195,87 €

Ce chapitre regroupe les charges exceptionnelles : les amendes fiscales et pénales (article 6712), les secours et dots à l'article 6713 (pour 2020 il s'agit du don de 1 000,00 € aux 23 communes cévenoles sinistrées + 1 000,00 € versés aux sinistrés des Alpes Maritimes). On retrouve à l'article 6714 la bourse allouée aux jeunes diplômés, à l'article 6718 les autres charges exceptionnelles sur opération

de gestion, à l'article 673 les titres annulés sur exercices antérieurs et à l'article 6748 les autres subventions exceptionnelles.

A noter en 2020 à l'article 678 le reversement à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien de l'excédent de fonctionnement 2019 du budget assainissement pour un montant de 393 686,07 € suite au transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020.

Chapitre 68 : Dotations aux provisions (semi-budgétaires)

CA 2020	CA 2021
36 399,50 €	0,00 €

Sont enregistrées à ce chapitre : les provisions pour risques et charges de fonctionnement courant (article 6815) en cas de litige. Pour 2020 il s'agit de la provision pour le contentieux avec la SARL du Restaurant de Lascours. Et à l'article 6817, à la demande du Trésor Public, une provision pour dépréciation des actifs circulants suite à la mise en liquidation judiciaire d'une entreprise. Aucune provision nouvelle pour risques et charges de fonctionnement courant en 2021.

Chapitre 022 : Dépenses imprévues

CA 2020	CA 2021
0,00 €	0,00 €

Ce chapitre ne comporte que des prévisions sans exécution. 40 000,00 € étaient prévus pour chaque BP. En 2021, un virement de crédit de 0,37 € a été effectué du chapitre 022 vers le chapitre 66 (article 66111) afin de couvrir le négatif de ce dernier suite à des réajustements d'intérêts de la dette (soit crédits ouverts au chapitre 022 ramenés à 39 999,63 € et au chapitre 66 à 91 500,18 €).

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

CA 2020	CA 2021
Pas d'exécution	Pas d'exécution

Ce chapitre ne comporte que des prévisions au BP sans exécution. Il s'agit du montant transféré de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour l'équilibre prévisionnel. Pour mémoire au BP 2020 = 2 403 878,18 € et au BP 2021 = 1 937 912,31 €

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

CA 2020	CA 2021
740 801,79 €	754 955,58 €

Ce chapitre comporte essentiellement les dotations aux amortissements article 6811 (la somme est également comptabilisée dans la partie recettes de la section d'investissement) et les écritures d'ordre relatives aux cessions (articles 675 et 6761).

— Les recettes de fonctionnement

Chapitre 013 : Atténuations de charges

CA 2020	CA 2021
200 439,88 €	100 394,44 €

Ce chapitre comptabilise les remboursements en matière de gestion des personnels communaux (remboursement de l'assureur SOFAXIS et de la CPAM des indemnités journalières de maladie que la collectivité a payées à son personnel), remboursement de congés paternité par la Caisse des Dépôts et Consignations, remboursement de décharge d'activité de service pour les activités syndicales par le Centre de Gestion, remboursement de la cotisation part salariale de la retraite additionnelle de la fonction publique revenant à la charge des instituteurs (article 6419), remboursement de cotisations par différents organismes tels que la CNRACL, SOFAXIS, IRCANTEC, URSSAF DU GARD etc. (article 6459). Ces recettes fluctuent aléatoirement d'une année sur l'autre surtout en fonction du nombre et de la durée des arrêts de travail.

A noter en 2020 la crise sanitaire du COVID-19 et son impact sur l'augmentation des arrêts de travail, notamment pour les personnes vulnérables. Et à compter de janvier 2021, dans le cadre du nouveau marché d'assurance statutaire du personnel, le non remboursement de la maladie ordinaire.

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses

CA 2020	CA 2021
224 645,30 €	273 705,19 €

Ce chapitre enregistre les concessions cimetièrre (article 70311), les vacations de police (article 70312), les droits d'occupation du domaine public communal (RODP article 70323), l'occupation temporaire d'un terrain par le Camping Le Dolium (article 70328), et l'ensemble des participations acquittées par les usagers pour les différentes activités et prestations municipales : médiathèque (article 7062), sorties jeunesse (article 70632), cantine, garderie scolaire (article 7067), école du sport et des loisirs, jeunesse (article 70632), médiathèque (article 7062). Sont enregistrés également à ce chapitre le remboursement des frais engagés en lieu et place de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour le fonctionnement courant du centre de loisirs (article 70876), le

remboursement par le CCCAS de ses dépenses de téléphone, photocopieurs + assurances (article 70873) et le remboursement par l'entreprise Owens Corning L'Ardoise de la taxe de prise et rejet d'eau ouvrages hydrauliques des Voies navigables de France (article 70878).

Chapitre 73 : Impôts et taxes

CA 2020	CA 2021
7 875 170,87 €	7 038 166,85 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes fiscales directes ou indirectes perçues par la Ville : impôts locaux (article 73111), rôles supplémentaires impôts locaux (article 7318), attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (article 73211), dotation de solidarité communautaire (article 73212), le FNGIR (article 73221), le FPIC (article 73223), le reversement de la TEOM par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (article 7328) pour la part propre, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des locataires des logements communaux (article 7331), les droits de place (article 7336), la taxe sur les pylônes électriques (article 7343), la taxe sur la consommation finale d'électricité (article 7351), la taxe locale sur les publicités extérieures (article 7368), les droits d'enregistrement (article 7381), la taxe sur les terrains nouvellement constructibles (article 7388).

A noter la réforme fiscale en 2021 qui rend les données incomparables avec l'exercice N-1. En effet, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (loi de finances pour 2021).

La taxe sur la consommation finale d'électricité est encaissée seulement depuis 2021 (article 7351).

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

CA 2020	CA 2021
596 752,45 €	1 426 714,53 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des concours financiers globalisés de l'État : la Dotation Globale de Fonctionnement (article 7411) qui est égale à zéro pour la commune depuis l'exercice 2018, la Dotation de Solidarité Rurale (article 74121), le fonds de compensation pour la tva concernant l'entretien + la réparation des bâtiments publics et la voirie communale (article 744), les contrats d'aide à l'emploi (article 74718), les aides (participations et subventions) en provenance de collectivités territoriales (pour les élèves scolarisés à Laudun-l'Ardoise résidant à l'extérieur article 74748) et d'organismes divers (la Caisse d'Allocations Familiales article 7478), la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (article 748313), les exonérations sur les taxes foncières et habitation (articles 74834 et 74835), la dotation pour les titres sécurisés (article 7485).

A noter pour 2021 à l'article 74834 la compensation d'exonération de Taxe Foncier Bâti suite à la perte de taxe d'habitation (réforme fiscale 2021).

Chapitre 75 : Autres charges de gestion courante

CA 2020	CA 2021
243 344,96 €	269 076,18 €

Ce chapitre enregistre les produits relevant de la gestion du domaine de la commune soit les loyers des immeubles (article 752) et les charges locatives (article 7588), les loyers du logement d'urgence s'il y a lieu (article 752), les locations de salles communales (article 752), la taxe sur les usines hydroélectriques (article 75814), la production d'électricité relevant des panneaux photovoltaïques (article 7588), les remboursements de sinistres par les compagnies d'assurance (article 7588), les écritures d'arrondi du prélèvement à la source (article 7588).

Chapitre 76 et 77 : Produits financiers et produits exceptionnels

CA 2020	CA 2021
4 624,63 €	12 646,90 €

Ces recettes se traduisent principalement par la perception de produits exceptionnels (chapitre 77) : les versements de la CARPA ou autres régularisations à la demande du Trésor Public (article 7718), les mandats annulés sur exercices antérieurs (article 773), les produits des cessions d'immobilisations (article 775), les produits exceptionnels divers (article 7788). Pour le chapitre 76 (article 7688) il s'agit des parts sociales détenues au Crédit Agricole.

Chapitre 78 : Reprises sur amortissements et provisions

CA 2020	CA 2021
30 000,00 €	35 613,50 €

A l'article 7815 sont enregistrées les reprises sur provisions semi-budgétaires : pour 2020 il s'agit de la reprise de la provision constituée en 2018 concernant deux contentieux d'urbanisme qui sont à présent soldés ; pour 2021 il s'agit de la reprise de la provision constituée en 2020 concernant le contentieux avec le restaurant de Lascours. Cette dernière provision devra être reconstituée et réévaluée à l'occasion du budget primitif 2022 s'il y a lieu.

A l'article 7817 sont enregistrées les reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants : en 2021 il s'agit d'une reprise partielle d'amortissement suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise Sarl Vernet Charpentès.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

CA 2020	CA 2021
74 604,39 €	92 847,69 €

Ce chapitre regroupe les recettes d'ordre (pas de flux financier) : il s'agit des travaux en régie effectués lors de l'exercice N-1 (article 722), des mandats annulés sur exercices antérieurs (article 773), des différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat des produits de cessions d'immobilisations (article 7761) et de l'amortissement des subventions (article 777). A noter que pour 2020 il n'y a pas eu de travaux en régie réalisés en 2019.

III) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

– Les dépenses d'investissement

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

CA 2020	CA 2021
89 760,81 €	64 795,50 €

Ce chapitre regroupe principalement les frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre (article 202), les frais d'études (article 2031) et les frais de concessions et droits similaires (article 2051).

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées

CA 2020	CA 2021
7 795,01 €	3 180,30 €

En 2020, une subvention d'équipement a été versée au Syndicat Mixte d'Électricité du Gard pour la borne de rechargement de véhicules électriques installée square Anne Franck (article 2041581). En 2021, deux participations communales ont été versées au Sivu des Massifs du Gard Rhodanien dans le cadre des travaux d'entretien des pistes DFCI.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

CA 2020	CA 2021
328 462,85 €	487 723,60 €

Ce chapitre retrace les acquisitions et/ou travaux qui viennent enrichir le patrimoine de la collectivité : achat de terrains nus (article 2111), terrains de voirie (article 2112), cimetières (article 2116), plantations d'arbres et d'arbustes (article 2121), autres agencements et aménagements de terrains (article 2128), agencements et aménagements des constructions (articles 213...), installations, matériel et outillage techniques (article 215...), réseaux divers (articles 2153...), le matériel et outillage de voirie (articles 215...), les autres installations, matériel et outillage technique (article 2158), les collections et œuvres d'art (articles 216...), les autres immobilisations corporelles (matériel de transport, matériel de bureau et informatique, mobilier etc...(articles 218...).

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

CA 2020	CA 2021
715 380,84 €	977 457,41 €

Ce chapitre rassemble les travaux en cours. Pour l'exercice 2021 à l'article 2312 il s'agit de travaux de restructuration des cimetières + état des lieux et diagnostic du risque d'inondation par ruissellement sur la commune (phase 1) / orientations et programme d'actions (phase 2) / concertation et communication (phase 3). A l'article 2313 sont comptabilisées une mission de diagnostic géotechnique et une première situation de mission de maîtrise d'œuvre d'un architecte du patrimoine pour les travaux d'urgence de rénovation de l'église Notre Dame La Neuve. A l'article 2315 on retrouve les travaux en cours suivants : création d'une voie + réfection du chemin de la Sarriette / différents bornages de géomètres / une mission de maîtrise d'œuvre pour la partie éclairage public dans le cadre de la déviation de la RN 580 (2 X 2 voies) / la dissimulation des réseaux secs rue des Anciens Combattants / différentes missions de maîtrise d'œuvre (projet VRD rue Parmentier, rue des Anciens Combattants, Lotissement Bama) / différents travaux de raccordement électrique (chemin de la Sarriette, rue des Agasses, rue Jean Giono) / différentes missions CSPS, diagnostics de structure + amiante + HAP / des poses de fourreaux électriques pour la mise en place de la vidéoprotection / les travaux d'installation de la vidéoprotection sur la commune / la maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement des réseaux secs rue des Anciens Combattants / l'aménagement VRD de la rue des Anciens Combattants / différents relevés topographiques (rues Boulogne, Clémence Michel, Dunant, route d'Alès) / l'expertise technique du mur de soutènement de la rue Clément Ader ainsi que l'étude de reconstruction de ce mur suite à effondrement.

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

CA 2020	CA 2021
209 927,80 €	0,00 €

En 2020 il s'agit à l'article 1068 du reversement à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien de l'excédent d'investissement 2019 du budget assainissement pour un montant de 209 927,80 €, suite au transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés

CA 2020	CA 2021
955 645,39 €	791 994,20 €

Ce chapitre regroupe le remboursement du capital des emprunts (article 1641) et les dépôts et cautionnements reçus (article 165).

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

CA 2020	CA 2021
74 604,39 €	92 847,69 €

Ce chapitre totalise l'amortissement des subventions (articles 139...) et les charges transférées (travaux en régie articles 21..., plus ou moins-values sur cessions d'immobilisation article 192, régularisations éventuelles à la demande du Trésor Public article 2161...).

A noter qu'il n'y a pas eu de travaux en régie comptabilisés pour l'exercice 2020.

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

CA 2020	CA 2021
9 936,00 €	10 705,00 €

Pour 2020, il s'agit de la régularisation de l'avance versée lors de l'acquisition de deux panneaux lumineux (article 2152) afin de pouvoir procéder à leur intégration au chapitre 21 car les travaux sont terminés. Pour 2021, il s'agit de l'intégration de frais d'études préalablement menées et suivies de travaux (articles 2128 diagnostic amiante ST local et déchets stockés /2135 diagnostic distribution électrique école Kergomard /2315 étude tourne à gauche RD9 chemin Sarriette). A l'article 2111, cela concerne l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AE81 lieu-dit Jasse d'une valeur réelle de 4 550,00 € (le bien entre dans l'inventaire de la commune pour sa valeur réelle moins un euro soit 4 549,00 €).

– **Les recettes d'investissement**

Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues

CA 2020	CA 2021
76 597,60 €	741 281,35 €

Pour l'exercice 2021, à l'article 1311 est comptabilisé un acompte de 20 % de la subventions FIPD – Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance - pour la vidéoprotection de la commune, à l'article 1318 une subvention du FIPHFP - Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique - pour l'achat d'un chariot de ménage spécifique à destination d'un agent d'entretien, à l'article 1321 une subvention de la DREAL concernant les travaux d'aménagement du giratoire 3 à L'Ardoise part éclairage publique (dans le cadre de la future déviation 2X2 voies) ainsi qu'une subvention de la DDTM pour l'aide à la relance de la construction, à l'article 1322 une subvention à la fois de la région Occitanie et de l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un plateau multi-sports à L'Ardoise, à l'article 1327 d'un acompte de 50 % des Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour le programme de travaux de voirie 2020 et de la totalité des Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour l'enfouissement des réseaux secs de la rue des Anciens Combattants et le quai de déversement de la balayeuse + aire de lavage des Services Techniques. A l'article 1328 il s'agit de la subvention parts SMEG + Enedis pour l'enfouissement du réseau électrique de la rue des Anciens Combattants, à l'article 1336 c'est la participation pour voirie et réseaux de l'investisseur Sud Invest dans le cadre du PUP Suc et Pradelle, à l'article 1342 il s'agit des amendes de police 2021 pour le quai de bus rue des Anciens Combattants, et enfin à l'article 1346 d'une offre de concours pour la création d'un passage bateau sur le trottoir parcelle AD 110 rue Marcel Pagnol.

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

CA 2020	CA 2021
896 858,21 €	1 801 785,38 €

A l'intérieur de ce chapitre sont comptabilisés le FCTVA pour la partie investissement (article 10222), la taxe d'aménagement (article 10226) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068).

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement

CA 2020	CA 2021
Pas d'exécution	Pas d'exécution

Ce chapitre ne comporte que des prévisions sans exécution. Voir en dépenses de fonctionnement le chapitre 023.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

CA 2020	CA 2021
740 801,79 €	754 955,58 €

Ce chapitre regroupe principalement les amortissements des immobilisations (articles 28...), les plus-values sur cession d'immobilisation (article 192) et les cessions d'immobilisations (article 21...).

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

CA 2020	CA 2021
9 936,00 €	10 705,00 €

A l'article 238 sont comptabilisées les reprises d'avances versées dans le cadre de commandes d'immobilisations corporelles (en 2020 il s'agit de celle versée pour l'acquisition de deux panneaux lumineux). En 2021 à l'article 1328 on retrouve l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AE81 lieu-dit Jasse d'une valeur réelle de 4 550,00 € (le bien entre dans l'inventaire de la commune pour sa valeur réelle moins un euro soit 4 549,00 €), à l'article 2031 on retrouve les intégrations des frais d'étude préalablement menées et suivies de travaux (diagnostic amiante ST local et déchets stockés /diagnostic distribution électrique école Kergomard / étude tourne à gauche RD9 chemin Sarriette, ces écritures se constatent à la fois en dépenses d'investissement et en recettes d'investissement au chapitre 041 opérations patrimoniales).

A noter que l'ensemble de ces écritures sont d'ordre et ne génèrent donc pas de flux financier.

– Les restes à réaliser

Les restes à réaliser sont arrêtés à la somme de 868 568,26 € en dépenses. Ils s'articulent autour de missions, élaborations et assistances à la révision du PLU, de frais d'études, d'acquisition de logiciels, de différents travaux dans les bâtiments publics ou sur la voirie, d'agencements et d'aménagements de terrains, d'acquisitions de matériel ou d'autres installations, matériel et outillage techniques ou matériel de bureau et matériel informatique, de différents travaux de restauration des collections et œuvres d'Art.

Les restes à réaliser sont arrêtés à la somme de 145 923,94 € en recettes qui s'articulent autour du solde de la subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la vidéo protection de la commune, de subventions de la région Occitanie pour l'étude des risques d'inondation par ruissellement du bourg de L'ardoise et la restauration de 2 tableaux à l'église Notre Dame La Neuve, de subventions du Conseil Départemental du Gard pour l'aménagement VRD de la rue des Anciens Combattants et l'étude des risques d'inondation par ruissellement du bourg de L'ardoise, d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour une partie de l'aménagement VRD de la Rue Jean Vilar et du solde de la subvention de la Poste pour l'aménagement de la maison des services à L'Ardoise.